

**21<sup>ème</sup> TOURNOI NATIONAL LA PLUME DE CRÉTEIL**  
**14/15 mai 2016**

**RÈGLEMENT PARTICULIER**

**Ce règlement particulier complète le règlement général des compétitions**

**Art. 01** Le tournoi est autorisé sous le numéro 1503428.

Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est Brigitte VINCENT, ses décisions sont sans appel. Elle sera assistée de François SCHWERZIG.

**Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers sur les forfaits des joueurs après tirage au sort et du règlement ci-après. Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs doivent être connues et seront affichées dans le gymnase.

**Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

**Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. **Le tournoi est de type STANDARD** : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi.

**Art. 05** **Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.**

**Art. 06** **Le tournoi se déroulera au Palais de sports Maurice Oubron 5 Rue Pasteur Vallery Radot 94000 Créteil, sur 11 terrains.**

**Art. 07** Le tournoi propose les séries suivantes : **N2, N3, R4, R5, R6**. Il est ouvert à tous les licenciés FFBAD pour les séries N2, N3, R4, R5, R6 hormis les poussins, benjamins et minimes.

Les tableaux ouverts sont le simple homme, le simple dame, le double homme, le double dame et le double mixte.

**Art. 08** Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans la limite de deux tableaux par joueur. Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à 3 tableaux, et ce pour le bon déroulement du tournoi, sous réserve de respecter le nombre de match maximum par jour.

**Rappel:** Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de six inscrits. Cependant, en cas d'inscriptions inférieures à six sur les tableaux féminins, celui-ci pourra se jouer avec quatre inscrites.

**Art.09** Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement ou dans la série immédiatement supérieure. Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés dans Poona avant la date du tirage au sort. En cas de changement de classement, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription, le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient ainsi se retrouver en liste d'attente. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries dans la série supérieure.

**Art.10** La date limite d'inscription est le **vendredi 15 avril 2016**. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée. Le nombre d'engagés par tableau est limité. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier les éventuels forfaits signalés.

**Art.11** Le montant des droits d'engagement est de **13€ pour 1 tableau** et **19€ pour 2 tableaux**. Ces droits d'engagement seront considérés définitivement acquis par le comité d'organisation en cas de forfait non justifié auprès de l'organisateur après le tirage au sort.

**Art.12** Les inscriptions se feront **uniquement** par courrier, adressé à **Jean-Louis ROUSSET 6 allée de la salamandre 94000 CRETEIL**

Les règlements doivent parvenir impérativement avec l'inscription, les chèques doivent être libellés à l'ordre de **USCBadminton.**

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.

**Toute modification ou annulation devra être faite par email : [tournoi@badmintoncreteil.fr](mailto:tournoi@badmintoncreteil.fr)**

**Art.13** Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire, du maintien de son inscription sous X ou de sa non-participation au plus tard la veille du tournoi sous peine d'être retiré du tableau.

**Art.14** Le compétiteur est le seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur

d'inscription, sur une tierce personne.

**Art.15** En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.

Les juges arbitres pourront interdire l'accès à la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans responsable à la compétition, portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions, ne connaissant pas les règles du badminton ou ne sachant pas compter les points.

**Art.16** Les juges arbitres pourront interdire l'accès à la compétition aux joueurs portant une tenue non adéquate à la pratique du badminton selon la circulaire concernant les tenues réglementaires du Règlement Général des Compétitions

**Art.17** Le tirage au sort sera effectué le **30 avril 2016**. Après cette date, tout forfait devra être justifié à la ligue dans les délais auprès de la LIFB.

**Art.18** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

**Art.19** Les joueurs disposent de 4 minutes à partir du moment de l'appel de leur match pour se rendre sur le terrain, essayer les volants, taper quelques volants, se dévêtir et commencer leur match. Dans le cas où l'adversaire n'arriverait pas, le joueur peut après avoir prévenu la table de marque faire appel à un partenaire pour taper des volants.

**Art. 20** Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés ou ayant un match à disputer, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coaches, et le personnel médical autorisé par les juges arbitres.

**Art. 21** Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si besoin, un arbitre (ou faisant office).

**Art. 22** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tout le matériel nécessaire à son match. . Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors des temps de pause à 11 points et entre les sets.

**Art.23** Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

**Art. 24** Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable (au partage), à l'exception des finales où ils seront fournis par l'organisation. Le volant plume officiel de la compétition est le **Yonex Aerosensa 30**. Ils seront en vente dans la salle.

**Art.25** Tout volant touchant un obstacle sera compté faute sauf au service où il sera let la première fois puis faute ensuite.

**Art.26** Tout joueur qui quitte la salle, doit le signaler à la table de marque. Celui-ci sera passible d'une sanction prise par le JA en cas d'infraction. Et celle-ci sera sans appel.

**Art. 27** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

**Art.28** En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

**Art.29** Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant toute la durée du tournoi. Ces documents pourront être visibles sur le site Internet du club. Sur demande écrite d'un participant, ils seront retirés du site.

**Art.30** En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

**Art.31** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

**Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apportent leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.**